

**LOCATION DES ESPACES DU SITE BEAUX-ARTS  
VILLE D'ANGERS**

**GRILLE TARIFAIRE**

	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 2</b>	<b>NIVEAU 3</b>	<b>NIVEAU 4</b>
<b>Type de manifestation</b>	<b>Jusqu'à 60 personnes</b>	<b>60 à 100 personnes</b>	<b>100 à 200 personnes</b>	<b>Au delà de 200 personnes</b>
Forfait moins 2 h en soirée (TTC)	900 €	1100 €	1800 €	1800 € +10% par tranche de 100 visiteurs supplémentaires
Forfait plus de 2 h en soirée (TTC)	1200 €	1500 €	2200 €	2200 € +10% par tranche de 100 visiteurs supplémentaires
Forfait cour du Logis Barrault (en journée)	150 €			

En cas de dépassement le jour de la manifestation du nombre de visiteurs (ou participants) déterminés par contrat, la règle suivante sera appliquée pour les niveaux 1 et 2 :

- dépassement de jauge de – de 10 % : application du tarif sans majoration
- dépassement de jauge de + de 10% : application automatique du tarif supérieur

De même en cas de dépassement de la durée prévue pour une manifestation « forfait moins de 2 heures » le tarif de base sera majoré de 15 % par ½ supplémentaires effectives.

**Tarif réduit :**

- 30% de réduction sur le montant total de la réservation

**Les organismes pouvant bénéficier du tarif réduit sont :**

- Les associations culturelles de l'agglomération
- Les associations du département 49, selon appréciation par l'adjoint(e) à la culture de la proximité de leurs objectifs statutaires avec le champ culturel et l'activité des musées
- les établissements publics et administrations culturelles
- les établissements de l'Enseignement supérieur
- les comités d'entreprises du département
- les partenaires institutionnels de Tourisme et de l'Economie pour leur usage propre : le CDT Anjou, la SEM régionale des Pays de la Loire et offices de tourisme de l'agglomération, CCI...
- les structures qui organisent le même jour une soirée privée au musée des Beaux-Arts ou à la Galerie David d'Angers